

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2010**

Le neuf février deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois février deux mille dix, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel LAHUEC, Maire.

Monsieur LE DANTEC, Trésorier de Fouesnant, assistait également à cette séance.

Etaient présents : M.M. Michel LAHUEC Maire, Jean-François DANIEL, Patrice JAN, Elisabeth AUFFRET, René GLO, Patrick COUSTANS Adjoints au Maire, Xavier JODOCIUS, Eric COLLIU, Marcel STEPHAN, Annick JACQ, Yves CORROLLER, Patricia DASIVLA, Guillaume MOTTIER, Isabelle COLEOU, Camille LE BRETON, Carole MARREC, Gilberte LE NAOUR, Philippe RIVIERE, Monique HELORET, Conseillers.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice JAN

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LE DANTEC, Receveur municipal, qui procède à la lecture du Compte Administratif 2009.

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

Dépenses	834 375,87 €
Recettes	1 097 215,82 €
Excédent de fonctionnement 2008 reporté	258 094,22 €
Excédent de clôture 2009	520 934,17 €

Section d'Investissement

Dépenses	565 627,36 €
Recettes	427 870,46 €
Déficit d'investissement 2008 reporté	146 986,88 €
Déficit de clôture de l'exercice	284 743,78 €

Restes à réaliser à reporter en 2010

Dépenses	250 551,00 €
Recettes	31 941,00 €

Résultat cumulé

Besoin de financement	503 353,78 €
-----------------------	--------------

Monsieur le Maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Jean-François DANIEL, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2009.

3 – COMPTE DE GESTION 2009

Le compte de gestion de l'exercice 2009 dressé par Monsieur Le Receveur Municipal est conforme au compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2009.

4 - BUDGET : AFFECTATION DU RESULTAT 2009

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2009 est de 520 934,17 €

Monsieur le Maire propose d'affecter 503 353,78 € de cet excédent à la section d'investissement au compte 1068 afin de compenser le besoin de financement et de reporter 17 580,39 € en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'AFFECTER 503 353,78 € de l'excédent de fonctionnement 2009 à la section d'investissement au compte 1068 et de reporter 17 580,39 € en section de fonctionnement.

5 - BUDGET PRIMITIF 2010

Monsieur le Maire présente le projet de budget au Conseil Municipal.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 089 490 € en section de fonctionnement, et à 1 638 860 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'ADOPTER le Budget Primitif 2010 de la Commune, tel qu'il a été présenté ci-dessus.

6 – RESTRUCTURATION DE LA CUISINE SCOLAIRE ET CREATION DE SANITAIRES EXTERIEURS : MARCHES DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 23 juin 2009, le Conseil Municipal a validé le projet de restructuration et d'extension de la cuisine scolaire et la création de sanitaires extérieurs.

A l'issue de la phase études, la procédure de consultation des entreprises a été lancée en la forme adaptée et a fait l'objet d'une publicité adressée aux journaux habilités (Télégramme et Ouest France) le 20 novembre 2009 pour une remise des offres le 16 décembre 2009.

Au terme de la procédure, les résultats sont les suivants sachant que des propositions sont retenues en solution de base avec des options pour certains lots :

Lot	Désignation	Entreprise	Montant HT	Observations
1	Terrassements VRD	Caradec	9 070,50	option 1 et 2
2	Gros Œuvre	Morvan	16 395,95	option 2
3	Charpente, bardage bois	Le Stum	12 593,27	base
4	Couverture ardoises	Le Louarn	8 000,00	base
5	Menuiserie extérieure	Auffret Lennon	10 955,00	option 1 et 2
6	Menuiserie bois	Le Stum	7 050,23	option 1, 2 et 3
7	Plâtrerie, cloisons, isolation	Mab	9 823,85	option 1

8	Carrelage, revêtements de sols	Cariou	6 575,81	option 2 et 3
9	Electricité, chauffage	Le Brun	6 162,00	option 1
10	Plomberie sanitaire	Elleouet	13 221,32	Option 1
11	Peinture, revêtements muraux	PRC	3 047,78	option 2
Total euros HT			102 895,71	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 28 du Code des marchés publics,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux relatifs à la restructuration et l'extension de la cuisine scolaire et la création de sanitaires extérieurs pour les montants indiqués ci-dessus.

7 - CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE POTERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement d'une partie de l'atelier communal en atelier de poterie, équipé du four précédemment acquis par la commune, sont achevés.

L'association « arts créatifs, découverte, loisirs » souhaite proposer l'activité poterie à ses adhérents.

La salle poterie pourrait être mise à disposition de l'association. Monsieur Patrick COUSTANS donne lecture au Conseil Municipal d'un projet de convention définissant les conditions d'occupation de cette salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

D'AUTORISER le Maire à signer la convention ci-jointe avec le président de l'association « arts créatifs, découverte, loisirs ».

8 - DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN TAXI.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame PONDAVEN (TAXI ASSISTANCE 2000) ont déposé un dossier auprès de la commission départementale des taxis.

Cette commission s'est réunie le 10 décembre 2009 et a émis un avis défavorable, à l'unanimité des voix, pour la délivrance d'une nouvelle autorisation d'exploiter un taxi.

Cet avis n'a qu'une valeur indicative. Le Maire peut passer outre et autoriser l'exploitation d'un taxi supplémentaire.

Avant de prendre sa décision, Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, par un vote à bulletin secret, émet un avis favorable à la délivrance d'une nouvelle autorisation d'exploiter un taxi. (16 voix pour et 3 voix contre).

9 – EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION DE LA CNRACL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public territorial ou hospitalier.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels.

Le budget prévisionnel est estimé à 8 205 € représentant le temps mobilisé par l'ensemble des acteurs autour de la démarche.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels.

DECIDE de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL

AUTORISE le Maire à rechercher les financements nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer les pièces s'y rapportant.

10 – DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Vu l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu la délibération en date du 2 juin 2009 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises du 16 décembre 2009 au 9 février 2010.

Passation de marchés

- Signature d'un marché pour la révision du P.O.S et transformation en P.L.U avec le groupement LEOPOLD-QUERELLOU-SELARL LE ROY/GOURVENNEC/PRIEUR, pour un montant de 27 000 € H.T (32 292 € TTC).

11 – INFORMATIONS DIVERSES

- Camille LE BRETON, représentant de la commune auprès du SIVALODET, présente les résultats du diagnostic d'économie d'eau effectué sur les bâtiments communaux. Des crédits ont été prévus au budget pour mettre en oeuvre certaines préconisations.
- Le Conseil d'administration de l'Association des Amis de Squvidan a refusé d'intégrer le représentant désigné par le Conseil Municipal : Philippe RIVIERE. Les Amis de Squvidan proposent que le représentant de la commune soit membre du comité consultatif des Amis de Squvidan. Philippe RIVIERE informe le Conseil Municipal qu'il ne participera pas à ce comité consultatif.
- Les travaux de réfection de voirie programmés en 2009 seront terminés dans les prochains jours (Ty Lutin, Roud Guen, Squvidan, route du petit bois)
- Une entreprise d'élague interviendra sur la commune la semaine prochaine.

La séance est levée à 22 heures 10.

Le Maire,
Michel LAHUEC

